

- (f) La USCG paiera sa part des coûts d'exploitation et d'entretien supplémentaires chaque année à la GCC dès qu'il lui sera possible de le faire une fois qu'elle aura reçu de la Federal Aviation Administration (américain) les fonds nécessaires pour exploiter les stations Loran-C dans le but de répondre aux besoins de l'aviation civile.
- (g) La USCG fournira et installera un multiplexeur de communications qui rendra superflu un circuit actuel au Canada.
- (h) La GCC sera coordonnateur des opérations de chaîne (COCO) de la côte ouest du Canada. La USCG lui fournira toute la formation et tout l'équipement voulus pour que la GCC puisse jouer son rôle de COCO dans le cadre de l'accord USCG-GCC actuel.